

Rupture conventionnelle de contrat

Par **sarahjulien**, le **26/10/2011** à **13:49**

bonjour à tous,

je vien vers vous car j'ai quelque intérogation auxquelles je n'arrive pas a trouver de réponses.

je suis acctuellement salariée et il me propose une rupture de contract conventionnel, par contre je souhaite faire une demande de fongecif pour une formation qui débuterais septembre 2012.

mas question est , est ce que j'ai encore le droit de faire une demande de fongecif après une rupture de contrat ou bien il faut absolument etre salarié?

merci de vos réponse.

Par **Camille**, le **26/10/2011** à **14:14**

Bonjour,

Pourquoi ne pas poser directement la question à votre employeur ?

Ou ici

<http://www.fongecif-idf.fr/>

Mais, normalement, il faut être en cours d'activité pour pouvoir en bénéficier.